

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2356

3 septembre 2014

### SOMMAIRE

Alteralia Management S.à r.l. ....	113085	Highfield Invest S.A. ....	113046
Euro-Pacific Supply Chain Management S.A. ....	113082	H.I.G. Luxembourg Holdings 7S S.à r.l. .	113044
F24 Capital S.A. ....	113043	Hime Holding 2 S.A. ....	113088
F24 Development S.A. ....	113044	HLSS Luxco 2B S.à r.l. ....	113080
Fimalac Développement ....	113042	Hydra Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	113046
Fincal S.A. ....	113042	ICAP Luxembourg Holdings (No.1) S.à.r.l. .....	113067
FR Galaxy Holdings S.à r.l. ....	113088	IFP Investment Management S.A. ....	113085
Fuerstenwall S.A. ....	113072	Ingram Micro Finance Luxembourg S.à r.l. .....	113049
G4S General Services S.A. ....	113042	Iron Mountain Luxembourg S.à r.l. ....	113052
G4S Security Solutions S.à r.l. ....	113044	Jod S.à r.l. ....	113043
G4S Security Solutions S.à r.l. ....	113045	KRISCA ....	113044
Gamax Management AG ....	113043	Krystal Star S.A. ....	113046
G.D.Transports s.à.r.l. ....	113045	LEVLUX S.A., société de gestion de patri- moine familial ....	113066
Grant Thornton Abax Investment Services .....	113042	LRP 1 S.à r.l. ....	113070
Greenbrier Investments S.à r.l. ....	113043	M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l. .	113077
Greenwich EquityCo S.à r.l. ....	113046	M & S Mipco S.à r.l. ....	113075
GSC European Mezzanine Luxembourg II S.à r.l. ....	113042	O Galito S.à r.l. ....	113083
GS Tele II S.à r.l. ....	113043	PEF V Information Technology II S.à r.l. .....	113056
Handball-Club Espérance Rumelange ...	113047	Proluxim S.A. ....	113053
Hayk Holding ....	113045	Restaurant Nations S.à r.l. ....	113060
Hedan S.A. ....	113045	Rock Café ....	113050
Hedland Holdings S.à r.l. ....	113072	Seneca Holdco SCS ....	113072
Heir Investment S.A. ....	113077	Sport Investement Two S.A. ....	113063
Highfield Invest S.A. ....	113045	TWPM Group S.à r.l. ....	113063
Highfield Invest S.A. ....	113046		
Highfield Invest S.A. ....	113049		

**Fimalac Developpement, Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 122.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014089231/9.

(140105997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

**Fincal S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014089233/9.

(140105673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

**Grant Thornton Abax Investment Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 147.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2014089253/11.

(140106142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

**G4S General Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2413 Luxembourg, 14, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 17.614.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Juin 2014.

Anne PERINO

*Directeur Financier*

Référence de publication: 2014089274/12.

(140106280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

**GSC European Mezzanine Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Juin 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2014089271/13.

(140105662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

**F24 Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 97.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014089240/9.

(140106402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

---

**Gamax Management AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 40.494.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2014.

Référence de publication: 2014089257/10.

(140105820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

---

**Greenbrier Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 178.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Greenbrier Investments S.à r.l.*

*Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.*

Référence de publication: 2014089254/11.

(140106146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

---

**GS Tele II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 141.762.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 décembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 23 janvier 2014.

Référence de publication: 2014089269/11.

(140106066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

---

**Jod S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8030 Strassen, 35, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 87.418.

Les comptes annuels de l'exercice 2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 25/06/2014.

Mr Marinelli Johnny

*Le gérant*

Référence de publication: 2014089356/13.

(140105838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

---

**F24 Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 97.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014089241/9.

(140106403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

---

**H.I.G. Luxembourg Holdings 7S S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 150.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2014.

Référence de publication: 2014089278/10.

(140105432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

---

**G4S Security Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2413 Luxembourg, 14, rue du Père Raphaël.  
R.C.S. Luxembourg B 19.541.

Les «pouvoirs signatures» au 05 Février 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Mai 2014.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014089275/11.

(140105750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

---

**KRISCA, Société Civile Particulière.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg E 5.076.

*Extrait du PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale tenue le 12 juin 2014 à 14h30*

*Décisions:*

- Renouvellement du mandat de Gérant de

\* Madame Christine HALNA du FRETAY, née le 20 février 1955 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant au 115 avenue Henri Martin, F-75116,

pour une nouvelle période d'un an. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2015.

- Les mandats de Gérants de Monsieur Olivier GRANBOULAN et Monsieur Jean-Michel MARQ ne sont pas renouvelés;

- Nomination des gérants suivants:

\* Monsieur Christophe GAUL, né le 3 avril 1977 à Messancy (Belgique) demeurant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

\* Madame Constance COLLETTE, née le 21 juin 1976 à Luxembourg, demeurant professionnellement 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Leurs Mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2015.

Signatures

*Le Président / Le Secrétaire*

Référence de publication: 2014089368/24.

(140106182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

---

**G.D.Transports s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014089243/9.

(140105480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

**Hayk Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 179.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014089285/10.

(140105462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

**Highfield Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 156.101.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2014089288/11.

(140105668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

**G4S Security Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2413 Luxembourg, 14, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 19.541.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Juin 2014.

Anne PERINO

*Directeur Financier*

Référence de publication: 2014089276/12.

(140106279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

**Hedan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 156.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Hedan S.A.

Signature

Référence de publication: 2014089286/12.

(140105620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

**Greenwich EquityCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 115.581.

Les comptes annuels au 31 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014089255/9.  
(140105492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

---

**Krystal Star S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 162.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 juin 2014.  
Référence de publication: 2014089362/10.  
(140105536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

---

**Hydra Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 45.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 177.431.

Il convient de noter que le nom de l'associé Yaron Eraz doit être Erez et non Eraz.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 juin 2014.  
Référence de publication: 2014089300/11.  
(140106169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

---

**Highfield Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 156.101.

*Dépôt des comptes annuels remplaçant le dépôt n° L130218128 du 20/12/2013*

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
*L'Organe de Gestion*  
Référence de publication: 2014089289/12.  
(140105669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

---

**Highfield Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 156.101.

*Dépôt des comptes annuels remplaçant le dépôt n° L130218129 du 20/12/2013*

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
*L'Organe de Gestion*  
Référence de publication: 2014089290/12.  
(140105670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

---

## **Handball-Club Espérance Rumelange, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-3739 Rumelange, 66, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg F 10.020.

### **STATUTS**

#### **1<sup>er</sup> Chapitre. Dénomination, Siège. Durée, But et Objet**

1. L'association est dénommée: Handball-Club Espérance Rumelange
2. Son siège social est à Rumelange.
3. Sa durée est illimitée.
4. Cette association est régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.
5. L'association a pour but de pratiquer et de développer le sport de Handball, de propager la culture physique et les exercices athlétiques, de propager par tous les moyens les idées sportives, d'établir des liens d'amitié entre ses membres et ceux d'associations poursuivant le même but.
6. L'association a pour objet l'organisation et la participation de matches de handball nationaux et internationaux, de coupes et de challenges, tous les moyens d'organisation et d'encouragement qu'elle juge opportuns pour la propagation du Handball.

#### **2<sup>ème</sup> Chapitre. Membres. Admission, Démission, Exclusion et Cotisation**

7. Le comité statue souverainement sur l'admission de nouveaux membres. Le comité n'est pas tenu de faire connaître le motif de sa décision en cas de non-admission.
8. Le comité pourra, si bon lui semble constituer des catégories de membres donateurs, protecteurs ou honoraires, qui payent une cotisation fixée par le comité et qui n'ont pas le droit de vote dans les assemblées générales.
9. L'assemblée générale pourra, sur proposition du comité conférer le titre de membre d'honneur à tout membre ou non, ayant rendu des services notables à l'association, ou à la cause du handball. L'assemblée générale statuera à la majorité des voix présentes.
10. La qualité de membre se perd:
  - par la démission écrite
  - par le refus de paiement de la cotisation annuelle dans les trois mois de la présentation de la quittance de la carte de membre
  - par exclusion pour des motifs graves prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des voix présentes. En cas d'urgence, le comité pourra décréter l'exclusion après avoir convoqué l'intéressé pour lui permettre d'être entendu dans ses explications sauf ratification de sa décision par l'assemblée générale suivante. Le membre démissionnaire ou exclu ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées par lui.
11. La cotisation annuelle pour membres actifs et inactifs est fixée par l'assemblée générale à la majorité des voix présentes. Elle sera payable d'avance et il sera délivré une carte de membre. Contre présentation de cette carte, le membre jouit de tous les avantages fixés par le comité.

#### **3<sup>ème</sup> Chapitre. Administration**

12. L'association est administrée par un comité de quinze membres au maximum. Le comité est élu par l'assemblée générale qui peut le révoquer à tout moment.
  13. La durée du mandat de membre de comité est de deux ans. Pourtant la moitié des membres du comité sortiront tous les ans. L'ordre de sortie sera réglé par tirage au sort. Les membres du comité sortant sont rééligibles. Le comité pourra pourvoir aux vacances qui se produisent dans son sein. Les membres du comité ainsi nommés achèveront le mandat de ceux qu'ils remplacent, sauf ratification par la prochaine assemblée générale.
  14. Les membres du comité sortants sont de droit candidats aux élections. Les autres candidatures doivent être adressés au président jusqu'au début des élections de chaque assemblée générale. Les élections auront lieu en principe par vote secret à la majorité simple des membres présents. En cas de ballottage, la majorité simple décide. En cas de voix égales, la décision sera prise par le tirage au sort.
  15. Le comité se compose d'un président, de 2 à 3 vice-présidents, d'un secrétaire administratif, d'un secrétaire technique, d'un caissier et pour le reste des membres adjoints. L'élection du président, des 2 secrétaires et du caissier se fera séparément. Les candidatures pour ces 4 postes doivent être faites par écrit et parvenir soit au secrétaire du club pour le poste de président, soit au président pour les trois autres postes. Les candidatures doivent être introduites par lettre recommandée aux moins 5 jours francs avant l'assemblée générale, le cachet de la poste faisant foi.
- Ces élections se feront également au scrutin secret d'après les mêmes modalités que vues sub. l'article 15. S'il y a autant de candidatures (ou moins) que des postes à pourvoir, le président peut demander le vote par acclamation. Si un tiers des membres présents à l'assemblée générale le désire, il y aura toujours le vote secret.

Les vice-présidents sont désignés par le comité élu dans sa première réunion, après l'assemblée générale.

16. Le comité peut créer selon les besoins par ses membres ou non d'autres commissions spéciales ou passer un mandat spécial (p.ex. délégué de presse).

17. Le comité se réunit sur convocation chaque fois que le réclame l'intérêt de l'association, mais au moins une fois par mois. Le président doit convoquer la réunion à la demande d'un tiers des membres du comité. Tout membre du comité absent sans excuse, trois fois de suite est démissionnaire de droit.

18. Les décisions du comité sont valables lorsque la moitié de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des suffrages, et en cas d'égalité, la voix du président ou de son remplaçant est décisive. Au cas où une séance du comité n'est pas en nombre, la prochaine séance du comité convoquée sur les mêmes points de l'ordre du jour est compétente.

19. Les délibérations du comité sont constatées par des procès-verbaux.

20. Le comité a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts. Il peut rester en justice au nom de l'association, tant en demandant qu'en défendant, représenté par son président ou un de ses membres mandatés par le comité.

Le comité représente l'association dans ses relations avec les particuliers et les pouvoirs publics. Il peut conclure des emprunts, placer des fonds, donner mainlevée de toutes inscriptions d'office ou autres, avant ou après paiement, conclure des baux de toute durée, accepter des dons ou des legs, sous réserve des autorisations prévues par la loi. Il peut acquérir des biens, meubles et immeubles. Il dresse des comptes annuels et les projets du budget de l'exercice à venir. Il édicte les règlements nécessaires.

21 La signature du président ou du secrétaire, ou les deux conjointes, engagent valablement l'association. Les dépenses sont ordonnancées par le comité.

Le comité peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs pour des affaires déterminées à une ou plusieurs personnes choisies par ses membres ou en dehors.

Les séances des joueurs peuvent être convoquées:

- toutes fois que le comité le juge utile
- sur demande motivée de l'entraîneur ou du capitaine

Le comité qui doit donner son accord doit être informé au moins 8 jours avant cette date et a droit à au moins 2 représentants qui rédigent le procès-verbal de la séance.

La séance des joueurs n'a qu'une fonction consultative.

#### **4<sup>ème</sup> Chapitre. Exercice social**

22. L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> juin et clôture le 31 mai.

23. Chaque année, le comité soumettra dans le mois de juin à l'approbation de l'assemblée générale les comptes et le rapport sur l'exercice écoulé et le budget de l'exercice suivant.

Le trésorier soumettra tous les quatre mois un bilan intermédiaire au comité.

24. L'assemblée générale du mois de juin désigne deux vérificateurs chargés du contrôle de la comptabilité. Leur mandat dure une année. Ils sont rééligibles. Ils soumettront leur rapport à l'assemblée générale.

#### **5<sup>ème</sup> Chapitre. Assemblée générale**

25. L'assemblée générale se réunit une fois par an et cela à la clôture de l'année sociale.

A la suite de la demande écrite lui provenant de la part d'un tiers au moins des membres, dans un délai d'un mois, le comité doit convoquer une assemblée générale extraordinaire. Il pourra convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois que les intérêts sociaux l'exigent.

26. L'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant:

- Allocution du président
- Lecture du rapport d'activités
- Rapport sur la situation financière (avec rapport des vérificateurs des comptes)
- Interpellations et Élections
- Divers

27. Les attributions obligatoires de l'assemblée générale comportent le droit de prononcer la dissolution en se conformant aux règles établies par la loi, de prendre toute décision dépassant les limites de pouvoir légalement ou statutairement dévolues au comité.

28. Les membres sont convoqués par simple lettre missive ou par la voie de la presse au moins trois jours francs à l'avance. Les convocations contiendront l'ordre du jour.

29. Les résolutions non conformes dans l'ordre du jour ne pourront être prises que sur les propositions signées par cinq membres au moins.

30. Les propositions des membres qui parviendront au comité avant le 1<sup>er</sup> juin seront portées à l'ordre du jour de l'assemblée générale, si le comité les considère dans l'intérêt de l'association.

31. Le bureau de l'assemblée générale est celui du comité. Le président ou son remplaçant assume la direction de l'assemblée.

32. Le vote a lieu par scrutin secret, sauf décision contraire prise par l'assemblée générale.

33. L'assemblée générale est régulièrement constituée quelque soit le nombre des membres présents. Elle prend des décisions à la majorité simple des votants. Tous les membres ont un droit de vote égal. Les procès-verbaux des assemblées générales sont signés par le président et le secrétaire.

#### **6<sup>ème</sup> Chapitre. Modification aux statuts, dissolution, liquidation**

34. Les modifications aux statuts se feront à la majorité des deux tiers des membres votants aux assemblées générales.

35. La dissolution de l'association peut être prononcée par l'assemblée générale à la majorité des trois-quarts des membres votants à l'assemblée générale.

En cas de dissolution de club, le capital et le matériel sont donnés en garde à l'Administration Communale dans le but de créer une base favorable à un nouveau Handball-Club.

#### **7<sup>ème</sup> Chapitre. Dispositions générales**

36. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sont applicables à tous cas non prévus par les présents statuts.

37. Les membres du comité sont tenus solidairement responsables de la gestion et de l'administration de l'association.

38. Le HBR Espérance Rumelange, étant affilié à la Fédération Luxembourgeoise de Handball (FLH), les membres actifs de l'association qui ont une licence de ladite fédération resteront soumis aux statuts et règlements de cette dernière.

39. Ces nouveaux statuts rentreront en vigueur à partir du 3 septembre 2012.

Ainsi faits à Rumelange et approuvés par l'assemblée générale du trois septembre deux mille douze.

Handball Club Esperance Rumelange

Paul Koehler / Anouk Hipp / Marc Kirschen / Paul Koehler / Paul Werner / Audrey Hipp / Léa Mertz / Linda Martins  
*Président / Secrétaire administratif / Trésorier / Secrétaire technique / Membre du Comité / Membre du Comité / Membre du Comité / Membre du Comité*

Référence de publication: 2014096710/136.

(140114682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

#### **Ingram Micro Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.654.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2013, établis en Euros, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014089316/11.

(140106376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

---

#### **Highfield Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 156.101.

*Dépôt des comptes annuels remplaçant le dépôt n° L130218130 du 20/12/2013*

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2014089291/12.

(140105671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

---

**Rock Café, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5531 Remich, 14, route de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 188.314.

---

**STATUTEN**

Im Jahre zweitausendvierzehn, am vierundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Paul MEYERS, mit Amtssitz in Rambruch, Großherzogtum Luxemburg.

**SIND ERSCHIENEN:**

1. Frau Sabine Astrid MICH, geboren am 08. November 1977 in Trier, wohnhaft in L-6783 Grevenmacher Op der Heckmill 35,

2. Herr Gerhard Adolf MEYER-WILLUDDA, geboren am 25. Mai 1959 in Trier (Deutschland), wohnhaft in L-6783 Grevenmacher Op der Heckmill 35;

Welche Komparenten, ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden:

**Rechtsform - Zweck - Benennung - Sitz - Dauer**

**Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht (nachstehend die „Gesellschaft“) nach Maßgabe der Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften, wie abgeändert, und der vorliegenden Satzung.

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschließen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Maßnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.

**Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist der Betrieb eines Café mit alkoholischen und nicht-alkoholischen Getränken, Herstellung und Verkauf die volle Auswahl an Snacks, Desserts, Kuchen und Gebäck.

Gegenstand der Gesellschaft ist ebenfalls die Durchführung sämtlicher Geschäfte, welche direkt oder indirekt mit dem Erwerb, der Verwaltung, der Kontrolle, der Verwertung und dem Verkauf von Beteiligungen von und an Unternehmen zusammenhängen.

Sie kann ihre Mittel verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme und Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Sie kann alle kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäfte tätigen, welche ihr für die Ausführung des Gesellschaftszweckes nützlich erscheinen.

**Art. 3.** Die Gesellschaft nimmt den Namen „Rock Café“ an.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Stadt Remich.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 5.** Die Gesellschaft wird für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

**Kapital - Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500), aufgeteilt in hundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125).

Jeder Anteil gibt Anrecht an einem Teil der Aktiva und Gewinne der Gesellschaft im direkten Verhältnis der bestehenden Anteile.

**Art. 7.** Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar. Die Abtretung an Nichtgesellschafter unterliegt der Zustimmung von mindestens fünfundsiebzig Prozent (75%) des Kapitals. Im Falle des Todes eines Gesellschafter unterliegt die Abtretung an Nichtgesellschafter der Zustimmung von mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals der überlebenden Gesellschafter. In jedem Fall haben die verbleibenden Gesellschafter ein Vorkaufsrecht, welches sie binnen dreißig (30) Tagen nach Ablehnung des Verkaufs an einen Nichtgesellschafter ausüben müssen.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Im Falle einer Übertragung wird, gemäß den Bestimmungen von Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, der Wert eines Anteils auf der Basis der drei letzten Bilanzen der Gesellschaft bewertet und,

im Falle wo die Gesellschaft weniger als drei Geschäftsjahre zählt wird er bewertet aufgrund der Bilanz des letzten Geschäftsjahres oder jener der beiden letzten Geschäftsjahre.

### **Geschäftsführung**

**Art. 8.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet.

Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, durch einfache Stimmenmehrheit der Hauptversammlung (oder durch schriftlichen Beschluss) der Gesellschafter ernannt oder abgesetzt. Auf die gleiche Weise, werden ihre Befugnisse sowie die Dauer ihres Amtes festlegt. Sofern die Dauer ihres Amtes nicht festgelegt wurde, sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt.

Die Geschäftsführer können wiedergewählt, und ohne Grund (ad nutum) und zu jeder Zeit abberufen werden.

Die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Vollmachten gegenüber Drittpersonen. Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch Gesetz oder durch die Gesellschaftssatzung der Hauptversammlung vorbehalten sind, sollen dem Einzelgeschäftsführer beziehungsweise der Geschäftsführung zustehen.

Sind mehrere Geschäftsführer vorhanden, so wird die Gesellschaft jederzeit durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer oder durch die Einzelunterschrift des technischen Geschäftsführers (gérant technique) oder jeder entsprechend von den Gesellschaftern oder vom Rat der Geschäftsführer bevollmächtigten Person(en) verpflichtet.

Spezifische oder beschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an Bevollmächtigte, die nicht Gesellschafter sein müssen, erteilt werden.

### **Entscheidungen des Einzigen Gesellschafters Gemeinsame Entscheidungen von Mehreren Gesellschaftern**

**Art. 9.** Jeder Gesellschafter kann unabhängig von der Anzahl seiner Anteile an gemeinschaftlichen Entscheidungen teilnehmen. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile hält oder vertritt.

Wirksam gefasste Entscheidungen bedürfen der Zustimmung einer Mehrheit von Gesellschaftern, welche zumindest die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Jede Änderung der Satzung bedarf der Zustimmung einer Mehrheit von Gesellschaftern, welche zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Im Falle eines Alleingesellschafters übt dieser die Befugnisse der Generalversammlung der Gesellschafter gemäß des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften, wie abgeändert, aus.

### **Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung**

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 11.** Die Bücher der Gesellschaft werden nach handelsüblichem Gesetz und Brauch geführt. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Saldo dieses Kontos, nach Abziehen der allgemeinen Unkosten, Lasten, Abschreibungen und Rückstellungen ist der Nettogewinn.

Von diesem Nettogewinn werden jährlich fünf Prozent zugunsten der gesetzlichen Reserve abgezogen. Diese Zuteilungen sind solange obligatorisch bis die gesetzliche Reserve ein Zehntel des Kapitals beträgt; sie müssen wieder aufgenommen werden wenn zu einem gegebenen Augenblick und aus irgendeinem Grunde, die gesetzliche Reserve angegriffen ist.

Der Restbetrag wird dem einzigen Gesellschafter zugeteilt oder, je nachdem, unter den Gesellschaftern verteilt, wobei dieser oder diese, handelnd laut den gesetzlichen Bestimmungen, entscheiden kann oder können, dass der Restbetrag auf das folgende Jahr übertragen oder auf eine aussergesetzliche Reserve gutgeschrieben wird.

### **Auflösung**

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die notorische Zahlungsunfähigkeit, die gerichtliche Entmündigung oder den Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die eventuelle Liquidation vom oder von den Geschäftsführern im Amt oder von einem oder mehreren Liquidatoren, vom einzigen Gesellschafter oder von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannt, ausgeführt. Der oder die Liquidatoren sind mit den ausgedehntesten Vollmachten zur Realisierung der Aktiva und zur Zahlung der Passiva ausgestattet.

Die Aktiva der Liquidation werden, nach Abzug der Passiva, dem einzigen Gesellschafter zugeteilt, oder, je nachdem, unter die Gesellschafter im Verhältnis ihrer zukünftigen Anteile aufgeteilt.

### **Allgemeine Bestimmungen**

**Art. 13.** Für alle nicht durch die vorliegende Satzung geregelten Angelegenheiten verweisen die Gesellschafter auf das anwendbare Recht.

### Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2014.

### Zeichnung und Einzahlung

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft wurde wie folgt gezeichnet:

Zeichnung	Anteile:
Frau Sabine Astrid MICH, vorgeannt . . . . .	50 (fünfzig)
Herr Gerhard Adolf MEYER-WILLUDDA, vorgeannt . . . . .	50 (fünfzig)
Gesamt: . . . . .	100 (hundert)

Es ergibt sich somit, dass das Gesellschaftskapital vollständig eingezahlt ist und der Gesellschaft in Höhe von zwölf-tausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) zur Verfügung steht.

### Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Entgelte und Lasten irgendwelcher Art, die der Gesellschaft bei ihrer Gründung entstehen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr 1.200.- Euro.

### Beschlüsse der Gesellschafter

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft, haben die oben bezeichneten Personen, die die Gesamtheit des gezeichneten Kapitals darstellen und die der Sitzung erteilten Befugnisse ausübend, folgende Beschlüsse getroffen:

1. Als technischer Geschäftsführer (gérant technique) der Gesellschaft auf unbestimmte Dauer wird ernannt:

Frau Sabine Astrid MICH, geboren am 08. November 1977 in Trier, wohnhaft in L-6783 Grevenmacher Op der Heckmill 35.

2. Der Gesellschaftssitz wird festgelegt auf 14, route de l'Europe in L-5531 Remich.

### Handelsermächtigung - Reglementierte Berufe

Der Notar informiert die erschienene Parteien darüber dass vor jedwelcher Ausübung einer gewerblichen Tätigkeit, beziehungsweise eines reglementierten Berufes, die Gesellschaft zunächst im Besitz einer Handelsermächtigung beziehungsweise einer Genehmigung betreffend die Ausübung eines reglementierten Berufes seitens der zuständigen Behörden sein muss sowie alle anderen Auflagen und Verpflichtungen erfüllen muss. Die Komparenten bestätigen ausdrücklich diesen Hinweis erhalten zu haben.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen zu Helmsange, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Mich, Meyer-Willudda, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 juillet 2014. Relation: RED/2014/1435. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

AUSFERTIGUNG GEMÄSS GLEICHLAUTENDER URKUNDE, Ausgestellt auf Stempelfreiem Papier zwecks Eintragung beim Gesellschaftsregister und Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, den 07. Juli 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014096411/145.

(140115032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

### **Iron Mountain Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 308.013.600,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.498.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2013 de sa société mère, IRON MOUNTAIN ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2014.

Référence de publication: 2014089321/12.

(140106158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

**Proluxim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9775 Weicherdange, Maison 17.

R.C.S. Luxembourg B 188.311.

---

**STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Florence Madeleine BOVIE, institutrice, née le 19 mai 1965 à Ougrée (B), demeurant au B-4120 Rotheux-Rimière (Neupré) 18, rue Sart Laurent.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «PROLUXIM S.A.» (ci-après la "Société").

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Clervaux.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société a en outre pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

La Société pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, notamment par la création de filiales ou succursales.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle peut détenir des contrats rémunérés, percevoir des management fees et encaisser des commissions.

La Société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

**Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue de ses membres. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 12.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Le premier administrateur et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

#### *Souscription et Paiement*

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, toutes actions ont été souscrites par Madame Florence BOVIE, prénommée.

Les actions ont été libérées à concurrence de 100% par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ onze cents euros (EUR 1.100,-).

#### *Décisions de l'associée unique*

Et à l'instant la partie comparante, ès-qualités qu'elle agit, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateur de la Société, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2018:

- Madame Florence BOVIE, institutrice, née le 19 mai 1965 à Ougrée (B), demeurant au 18, rue Sart Laurent, B-4120 Rotheux-Rimière (Neupré).

- Madame Victorine Mathilde DORTU, étudiante, née le 28 janvier 1994 à Seraing (B), demeurant à B-4100 Seraing, 19, rue des Bluets.

- Monsieur Philippe Maurice DORTU, salarié, né le 24 septembre 1955 à Rocourt (B), demeurant à B-4120 Rotheux-Rimière (Neupré) 18, rue Sart Laurent.

##### *Deuxième résolution*

Le nombre de commissaires aux comptes est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2018:

Monsieur Jean Philippe BOVIE, retraité, né le 28 mai 1944 à Glain (B), demeurant à B-4121 Neuville-en-Condroz (B), 28, rue de la Sapinière.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au L-9775 Weicherdange, Maison n°17, commune de Clervaux.

L'attention de la comparante a été expressément attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations et/ou agréments requis le cas échéant afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 4 des présents Statuts

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Bovie, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 juillet 2014. Relation: LAC/2014/30554. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé):* Carole Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014096387/172.

(140115010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

**PEF V Information Technology II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 234.125,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 110.314.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of June.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

**APPEARED:**

Polish Enterprise Fund V, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware (U.S.A.), having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, USA and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3718637 ("PEF V"), which holds the entire shares issued and being the sole Shareholder ("Sole Shareholder") of the Company,

duly represented by Mrs Christelle Rebizzi, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The abovementioned proxy, initialled "ne varietur", shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, as represented, has requested the undersigned notary to record the following:

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that PEF V is the sole holder of the entire share capital of PEF V Information Technology II S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated by a notarial deed drawn up on 16 August 2006 by Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, with registered office at 29, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 110.314 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") number 1406, page 67448, dated 17 December 2005 (the "Company").

That the share capital of the Company is set at three hundred and eight thousand euros (EUR 308,000.-) represented by:

- (1) 500 class "A" shares (the "Class A Shares"); last to be reimbursed
- (2) 2,955 class "B" shares (the "Class B Shares");
- (3) 2,955 class "C" shares (the "Class C Shares");
- (4) 2,955 class "D" shares (the "Class D Shares");
- (5) 2,955 class "E" shares (the "Class E Shares");

with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

That the Articles of the Company were for the last time amended by a deed of the undersigned notary on 13 December 2013 and published in Mémorial C, number 575, page 27554, dated 4 March 2014.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following:

113057

*Agenda:*

1. Approval of the calculation of the available amount to be reimbursed to the Sole Shareholder as presented in the available amount calculation;
2. Decision to decrease the capital of the company in respect of the article 5.1 of the articles of incorporation of the company as revised on 7 June 2013;
3. Decision to cancel and redeem one entire class of shares for a total value of capital of EUR 73,875.- represented by a total of 2,955 (two thousand nine hundred fifty-five) class E shares of a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each;
4. Decision to distribute to the sole member of the company, PEF V, the available amount as specified in the articles of incorporation under point 5.6 and 5.7;
5. Amendment of article 5 of the Articles of incorporation of the Company;
6. Decision to decrease the legal reserve;
7. Empowerments of each of the managers to modify and amend the share register according to the reduction of capital;
8. Miscellaneous.

*First resolution*

The Sole Shareholder states that pursuant to Luxembourg Law and according to the Articles of the Company, the repurchase of shares and all following operations are permitted.

The Sole Shareholder acknowledges that in accordance with the Articles and on the basis of the Interim Accounts, the Company has sufficient available amounts to be distributed (excluding the legal reserve) and profits to proceed to (i) the repurchase of the Repurchased Shares for the nominal amount and (ii) the reimbursement of the available amount as defined in the articles of incorporation as modified on 7 June 2013. The available amount's calculation form has been duly acknowledged and validated by the Sole Shareholder.

*Second resolution*

The Sole Shareholder decides to decrease the capital of the Company in respect of the article 5.1 of the Articles by the repurchase and cancellation of one entire class of shares.

*Third resolution*

In accordance with the first Resolution and the calculation scheme presented hereunder, the shareholder decides to redeem and cancel one entire class of shares for a total value of capital of EUR 73,875.00 (seventy-three thousand, eight hundred and seventy-five euros) represented by a total of 2,955 (two thousand nine hundred fifty-five) class E shares of a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder decides to reimburse the complementary premium for EUR 18,358,410.30 (eighteen million, three hundred and fifty-eight thousand, four hundred and ten euros and thirty cents) equivalent to EUR 6,212.66 (six thousand two hundred and twelve euros and sixty-six cents) of additional premium per share of the 2,955 (two thousand nine hundred fifty-five) shares reimbursed.

*Fifth resolution*

In accordance of the above resolutions and operations, the Sole Shareholder resolves to adjust article 5.1 of the Articles in order to remove the reference made to class "E" shares so that it shall henceforth read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at EUR 234,125.- (two hundred and thirty-four thousand, one hundred and twenty-five euros) represented by:

- (1) 500 (class "A" shares (the "Class A Shares")); last to be reimbursed
  - (2) 2,955 class "B" shares (the "Class B Shares");
  - (3) 2,955 class "C" shares (the "Class C Shares");
  - (4) 2,955 class "D" shares (the "Class D Shares");
- with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class "A" to "D" Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares";

The holders of Shares are hereinafter referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

The features of Shares are outlined in the present Articles.

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder agrees to allocate a net amount of EUR 22,162.50 (twenty-two thousand, one hundred sixty-two euros and fifty cents) from the legal reserve to the results brought forward.

#### *Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to authorise and empower any manager of the Company to individually register, in the share register of the Company, the cancellation of the Repurchased Shares made under third and fourth resolutions above and to see to any formalities in connection therewith, including for the avoidance of doubt, the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities.

#### *Expenses*

The expenses, which shall be borne by the Company as a result of this process, are estimated at approximately EUR 6,000.- (six thousand Euro).

#### *Power*

The above appearing party(ies) hereby give(s) power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed with the registration, listing, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Rambrouch, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

En l'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de juin.

Par-devant nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A comparu:**

Polish Enterprise Fund V, LP, un limited partnership constitué et existant selon les lois de l'État du Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19801, États-Unis d'Amérique et enregistré auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3718637 ("PEF V"), qui détient l'ensemble des parts sociales émises et étant le seul actionnaire (l'"Associé Unique") de la Société,

dûment représenté par Mlle Christelle Rebizzi, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration mentionnée ci-dessus, signée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement avec lui.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué comme ci-dessus, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acte qu'il est l'unique détenteur de la totalité du capital social de PEF V Information Technology II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée par acte notarié établi le 16 Août 2006 par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, ayant son siège social au 29, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.314 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations ("Mémorial C") numéro 1406, page 67448, en date du 17 Décembre 2005 (la "Société").

Que le capital social de la Société est fixé à trois cent huit mille euros (EUR 308.000,-) représenté par:

- (1) 500 parts sociales de catégorie "A" (les "Parts Sociales de Catégorie A"); dernières à être remboursées;
  - (2) 2.955 parts sociales de catégorie "B" (les "Parts Sociales de Catégorie B");
  - (3) 2.955 parts sociales de catégorie "C" (les "Parts Sociales de Catégorie C");
  - (4) 2.955 parts sociales de catégorie "D" (les "Parts Sociales de Catégorie D");
  - (5) 2.955 parts sociales de catégorie "E" (les "Parts Sociales de Catégorie E");
- avec une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

Que les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire soussigné en date du 13 décembre 2013 et publiés au Mémorial C, numéro 575, page 27554 le 4 mars 2014.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu être dûment et pleinement informé des résolutions à prendre sur la base des éléments suivants:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du calcul du montant disponible à être remboursé à l'actionnaire unique tel que présenté dans le calcul du montant disponible;
2. Décision de réduire le capital de la société au titre de l'article 5.1 des statuts de la société, telle que révisés le 7 Juin 2013;
3. Décision d'annuler et de rembourser une classe pleine de parts sociales pour un montant total de capital de EUR 73.875,- représentées par un total de 2.955 (deux mille neuf cent cinquante-cinq) parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;
4. Décision de distribuer à l'Associé Unique, PEF V, le montant disponible comme spécifié dans les statuts aux points 5.6 et 5.7;
5. Modification de l'article 5 des statuts de la Société;
6. Décision de réduire le montant de la réserve légale
7. Pouvoirs au conseil de gérance de modifier et mettre à jour le registre des associés en relation avec la réduction du capital;
8. Divers.

*Première résolution*

L'Associé Unique affirme que, conformément à la loi luxembourgeoise et conformément aux Statuts de la Société, le rachat de parts sociales et toutes les opérations suivantes sont autorisées.

L'Associé Unique reconnaît que, conformément aux Statuts et sur la base des comptes intermédiaires, la Société a des réserves suffisantes à être distribuées (à l'exclusion de la réserve légale) et des bénéfices, afin de procéder au (i) rachat des parts sociales rachetées pour leur valeur nominale et (ii) au remboursement du montant disponible tel que défini dans les Statuts tels que modifiés le 7 Juin 2013. Le formulaire de calcul du montant disponible a été dûment approuvé et validé par l'Associé Unique.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de réduire le capital de la Société suivant l'article 5.1 des Statuts par le rachat et l'annulation d'une catégorie entière de parts sociales.

*Troisième résolution*

Conformément à la deuxième résolution et le calcul présenté ci-dessous, l'Associé Unique décide de racheter et d'annuler une catégorie pleine de parts sociales pour un montant total de capital de EUR 73.875,- (soixante-treize mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par un total de 2.955 (deux mille neuf cent cinquante-cinq) parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de rembourser la prime complémentaire pour EUR 18.358.410,30 (dix-huit millions trois cent cinquante-huit mille quatre cent dix euros et trente centimes) équivalent à EUR 6.212,66 (six mille deux cent douze euros et soixante-six centimes) de prime complémentaire par part des 2.955 (deux mille neuf cent cinquante-cinq) parts sociales remboursées.

*Cinquième résolution*

Conformément aux résolutions et aux opérations ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts afin de supprimer la référence faite aux parts sociales de catégorie "E" de sorte qu'il sera désormais rédigé comme suit:

"Le capital social émis de la Société est fixé à EUR 234.125,- (deux cent trente-quatre mille cent vingt-cinq euros) représenté par:

- (1) 500 parts sociales de catégorie "A" (les "Parts Sociales de Catégorie A"); dernières à être remboursées;
  - (2) 2.955 parts sociales de catégorie "B" (les "Parts Sociales de Catégorie B");
  - (3) 2.955 parts sociales de catégorie "C" (les "Parts Sociales de Catégorie C");
  - (4) 2.955 parts sociales de catégorie "D" (les "Parts Sociales de Catégorie D");
- d'une valeur nominale de vingt- cinq euros (EUR 25) chacune.

Sans préjudice des autres dénominations utilisées dans ces Statuts, les Parts Sociales de Catégorie A à D sont ensemble définies comme les "Catégories de Parts Sociales" et chacune une "Catégorie de Parts Sociales"; et les parts sociales de toute Catégorie de Parts Sociales sont ensemble désignées comme les "Parts Sociales".

Les détenteurs de Parts Sociales sont ci-après désignés comme les "Associés" et chacun un "Associé".

Les caractéristiques des Parts Sociales sont décrites dans les présents Statuts.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide d'allouer un montant de EUR 22.162,50 (vingt-deux mille cent soixante-deux euros et cinquante centimes) de la réserve légale aux résultats reportés.

#### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide d'autoriser et habiliter tout gérant de la Société d'enregistrer individuellement, dans le registre des associés de la Société, l'annulation des parts sociales rachetées en vertu des troisième et quatrième résolutions qui précèdent et à faire toutes les choses nécessaires et utiles ayant trait à ce qui précède, notamment mais pas exclusivement concernant la mise à jour du registre des associés de la Société.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 6.000,- (six mille euros).

#### *Pouvoir*

La/les partie(s) comparant(es) ci-dessus donne pouvoir à tout agent et/ou employé du bureau du notaire signataire, agissant individuellement pour procéder à l'enregistrement, l'établissement, la suppression, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires suite à cet acte et, éventuellement, de dessiner, de rectification et de signer toute erreur, faute ou faute de frappe à cet acte.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Rebizzi, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 20 juin 2014. Relation: RED/2014/1338. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Kirsch.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 4 juillet 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014096364/223.

(140114494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

### **Restaurant Nations S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4640 Differdange, 72, avenue Oberkorn.

R.C.S. Luxembourg B 188.293.

#### STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

#### A COMPARU:

Madame Alda COELHO DE ARAUJO, vendeuse, née à Vitoria-Porto (Portugal) le 21 mars 1978, demeurant à L-4540 Differdange, 5, rue Dicks-Lentz.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

#### **Titre I<sup>er</sup> . Raison sociale, objet, siège, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées avec établissement de restauration.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle peut accomplir toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "RESTAURANT NATIONS s.à r.l."

**Art. 4.** Le siège social est établi à Differdange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

## **Titre II. Capital social, apports, parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 9.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

## **Titre III. Gérance**

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 12.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

## **Titre IV. Décisions et assemblées générales**

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 14.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 15.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

#### **Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

#### **Titre VI. Dissolution, liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

##### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2014.

##### *Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique Madame Alda COELHO DE ARAUJO, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

##### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Monsieur Zeljko FILIPOVIC, cuisinier, né à Dudelange le 9 août 1983, demeurant à L-4540 Differdange, 102, rue Dicks-Lentz est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

2.- Madame Alda COELHO DE ARAUJO, préqualifiée, est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.

4.- Le siège social est établi à L-4640 Differdange, 72, avenue d'Oberkorn.

La comparante déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: COELHO DE ARAUJO, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 3 juillet 2014. Relation: CAP/2014/2543. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Alex WEBER.

Differdange, le 4 juillet 2014.

Référence de publication: 2014096429/136.

(140114313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

**TWPM Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2441 Luxembourg, 330, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 181.333.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/06/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014090670/12.

(140106556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

---

**Sport Investement Two S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 188.316.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-sept juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit luxembourgeois "CLMG INVESTISSEMENT S.A.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B; sous le numéro 145847,

ici représentée par Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

**I. Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Sport Investement Two S.A.", (ci-après la "Société").

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant à directement ou indirectement à son objet; elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

Elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque forme que se soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou toute autre manière, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou toute autre manière.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de l'administrateur-délégué.

**Art. 6.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième mercredi du mois de novembre à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées seront faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes avec l'approbation du commissaire aux comptes et en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La Société peut acquérir ses propres actions dans le cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

**Art. 12.** La loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "CLMG INVESTISSEMENT S.A.", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qu'il constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2015.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.
3. Exceptionnellement, le premier président peut être nommé par une résolution de l'actionnaire unique.

#### *Résolutions prises par l'actionnaire unique*

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, né à Luxembourg, le 24 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi;
  - b) Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, né à Uccle, le 16 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi;
  - c) La société anonyme "FIDESCO S.A.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B; sous le numéro 68578.
3. Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée nomme Madame Evelyne GUILLAUME, diplômée ès sciences économiques, née à Luxembourg, le 7 octobre 1963, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, comme représentante permanente de l'administratrice ci-avant mentionnée sub c).
4. La société à responsabilité limitée "EURAUDIT S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B; sous le numéro 42889, est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société.
5. Le siège social est établi à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.
6. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme:
  - Monsieur Luc BRAUN, pré-qualifié, comme président du conseil d'administration, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature, et
  - Monsieur Jean-Marie POOS, pré-qualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2014. LAC/2014/28961. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014096471/152.

(140115074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

### **LEVLUX S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.478.

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «LEVLUX S.A., société de gestion de patrimoine familial», ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B numéro 28478, constituée par-devant Maître Jacqueline HANSENPEFFER, alors notaire de résidence à Capellen (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 juillet 1988, acte publié au Mémorial C n° 268 du 7 octobre 1988 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 août 2010, acte publié au Mémorial C n° 2237 du 20 octobre 2010.

Le capital social est fixé à un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1. Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.
2. Nomination de la société à responsabilité limitée «I.L.L. Services S.à r.l.», ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B 153141, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats.
4. Divers.

II. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

*Deuxième résolution*

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société, la société à responsabilité limitée «I.L.L. Services S.à r.l.», ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B 153.141.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société, à savoir Monsieur Hans DE GRAAF, président du conseil d'administration, Madame Amélie BRICE et Madame Monique JUNCKER, ainsi qu'au commissaire de la société, à savoir la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 juin 2014. Relation GRE/2014/2552. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014096176/62.

(140114271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

**ICAP Luxembourg Holdings (No.1) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 17.700,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.079.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth of the month of June.

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared

ICAP US Holdings No.2 Limited, a limited company, incorporated under the laws of Gibraltar, with registered office at Suite 1 Burns House, 19 Town Range, GBZ Gibraltar and registered with the Companies House (Gibraltar) Limited under number 96513 acting through its Luxembourg branch ICAP US Holdings No.2 Limited-Luxembourg Branch, with branch registered office at 17, boulevard Prince Henri, L-1724, Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 118498, hereto represented by Mrs Milène Drweski, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 26 June 2014 which will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities after having been signed ne varietur by the proxyholder and the under-signed notary,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of, and holding all the shares in issue in ICAP Luxembourg Holdings (No.1) S.à.r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 117079 (the "Company"), incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 8<sup>th</sup> June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number C 1557 of 16<sup>th</sup> August 2006.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 24<sup>th</sup> January 2014 by notarial deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C number 753 of 24<sup>th</sup> March 2014.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

I. The Sole Shareholder holds all seven million nine hundred thirty-five thousand five hundred fifty-three (7,935,553) shares with nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each in issue, representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, so that decisions can validly be taken by the Sole Shareholder on all the items of the agenda;

II. The items on which resolutions were to be passed were as follows:

### Agenda

1. Reduction of the current issued share capital of the Company by an amount of seven hundred ninety-three million five hundred thirty-seven thousand and six hundred United States Dollars (USD 793,537,600) so as to bring it from its current amount of seven hundred ninety-three million five hundred and fifty-five thousand three hundred United States Dollars (USD 793,555,300) to seventeen thousand and seven hundred United States Dollars (USD 17,700) by the redemption by the Company and subsequent cancellation (without payment to the Sole Shareholder) of seven million nine hundred thirty-five thousand three hundred seventy-six (7,935,376) shares of a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100) each held by the Sole Shareholder and allocation of an amount of seven hundred ninety-three million five hundred thirty-seven thousand six hundred United States Dollars (793,537,600 USD) corresponding to the reduction amount to the freely distributable reserve; and reduction of the amount currently booked in the legal reserve of the Company to one thousand seven hundred and seventy United States Dollars (USD 1,770) (representing ten percent (10%) of the new issued share capital amount after the reduction described above), and allocation of the amount of seventy-nine million three hundred fifty-three thousand seven hundred sixty United States Dollars (USD 79,353,760), corresponding to the legal reserve reduction, to the freely distributable reserve of the Company;

2. Consequential amendment of the first paragraph of article eight of the articles of association of the Company.

Thereupon the Sole Shareholder took the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to reduce the issued share capital of the Company by an amount of seven hundred ninety-three million five hundred thirty-seven thousand and six hundred United States Dollars (USD 793,537,600.-) so as to bring it from its current amount of seven hundred ninety-three million five hundred and fifty-five thousand three hundred United States Dollars (USD 793,555,300.-) to seventeen thousand and seven hundred United States Dollars (USD 17,700.-) by the redemption by the Company and subsequent cancellation (without payment to the Sole Shareholder) of seven million nine hundred thirty-five thousand three hundred seventy-six (7,935,376) shares of a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) for a total amount of seven hundred ninety-three million five hundred thirty-seven thousand six hundred United States Dollars (USD 793,537,600.-) and resolved to allocate the corresponding reduction amount to the freely distributable reserve of the Company.

The Sole Shareholder resolved to reduce the amount currently booked in the legal reserve of the Company to one thousand seven hundred and seventy United States Dollars (USD 1,770.-) (representing ten percent (10%) of the new issued share capital amount after the reduction described above), and to allocate the amount of seventy-nine million three hundred fifty-three thousand seven hundred and sixty United States Dollars (USD 79,353,760.-), corresponding to the legal reserve reduction, to the freely distributable reserve of the Company.

#### *Second resolution*

As a result of the resolution hereabove, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article eight of the articles of association of the Company so as to read as follows:

**Art. 8. (first paragraph).** “The share capital of the Company is set at USD 17,700.- (seventeen thousand and seven hundred United States Dollars), represented by one hundred and seventy-seven (177) shares with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each.”

#### *Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at two thousand euros (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-sixième du mois de juin.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

ICAP US Holdings No.2 Limited, une limited company, constituée sous le droit du Gibraltar, ayant son siège social au Suite 1 Burns House, 19 Town Range, GBZ Gibraltar, immatriculée auprès du Companies House (Gibraltar) Limited sous le numéro 96513, agissant par sa succursale luxembourgeoise ICAP US Holdings No.2 Limited - Luxembourg Branch, ayant son siège social de succursale au 17, boulevard Prince Henri, L-1724, Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118498, représentée aux présentes par Mme Milène

Drweski, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 26 juin 2014 laquelle après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement,

étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de, et le détenteur de toutes les parts sociales émises d'ICAP Luxembourg Holdings (No.1) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117079 (la «Société»), constituée suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro C 1557 du 16 août 2006.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 24 janvier 2014 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial C numéro 753 du 24 mars 2014.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les sept millions neuf cent trente-cinq mille cinq cent cinquante-trois (7.935.553) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune émises, représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société, de sorte que les décisions peuvent être valablement prises par l'Associé Unique sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour;

II. Les points sur lesquels les décisions doivent être prises sont les suivants:

#### *Ordre du jour*

1. Réduction du capital social émis actuel de la Société d'un montant de sept cent quatre-vingt-treize millions cinq cent trente-sept mille six cents dollars américains (USD 793.537.600,-) afin de le porter de son montant actuel de sept cent quatre-vingt-treize millions cinq cent cinquante-cinq mille trois cents dollars américains (USD 793.555.300,-) à dix-sept mille sept cents dollars américains (USD 17.700,-) par le rachat par la Société et l'annulation subséquente (sans remboursement à l'Associé Unique) de sept millions neuf cent trente-cinq mille trois cent soixante-seize (7.935.376) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune détenues par l'Associé Unique et allocation d'un montant de sept cent quatre-vingt-treize millions cinq cent trente-sept mille six cents dollars américains (USD 793.537.600) correspondant au montant de la réduction à la réserve librement distribuable; et réduction du montant actuellement comptabilisé dans la réserve légale de la Société à mille sept cent soixante-dix dollars américains (USD 1.770,-) (représentant dix pour cent (10 %) du nouveau montant du capital social émis après la réduction décrite ci-dessus), et allocation du montant de soixante-dix-neuf millions trois cent cinquante-trois mille sept cent soixante dollars américains (USD 79.353.760,-), correspondant à la réduction de la réserve légale, à la réserve librement distribuable de la Société;

2. Modification en conséquence du premier paragraphe de l'article huit des statuts de la Société.

Sur ce qui précède, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de sept cent quatre-vingt-treize millions cinq cent trente-sept mille six cents dollars américains (USD 793.537.600,-) afin de le porter de son montant actuel de sept cent quatre-vingt-treize millions cinq cent cinquante-cinq mille trois cents dollars américains (USD 793.555.300,-) à dix-sept mille sept cents dollars américains (USD 17.700,-) par le rachat par la Société et l'annulation subséquente (sans remboursement à l'Associé Unique) de sept millions neuf cent trente-cinq mille trois cent soixante-seize (7.935.376) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) pour un montant total de sept cent quatre-vingt-treize millions cinq cent trente-sept mille six cents dollars américains (USD 793.537.600,-) et a décidé d'allouer le montant de la réduction de capital correspondant à la réserve librement distribuable de la Société.

L'Associé Unique a décidé de réduire le montant actuellement comptabilisé dans la réserve légale de la Société à mille sept cent soixante-dix dollars américains (USD 1.770,-) (représentant dix pour cent (10 %) du montant du nouveau capital social résultant de la réduction du capital social décrite ci-dessus), et d'allouer le montant de soixante-dix-neuf millions trois cent cinquante-trois mille sept cent soixante dollars américains (USD 79.353.760,-), correspondant à la réduction de la réserve légale, à la réserve librement distribuable de la Société.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article huit des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

**Art. 8. (premier paragraphe).** «Le capital social de la Société est fixé à 17.700,- USD (dix-sept mille sept cents dollars américains), représenté par cent soixante-dix-sept (177) parts sociales d'une valeur nominale de 100,- USD (cent dollars américains) chacune.»

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société, sont estimés à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Drweski, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 juin 2014. Relation: LAC/2014/29603. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Référence de publication: 2014096006/156.

(140114399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

**LRP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 185.366.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“Europa Real Estate IV S.à r.l.”, a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172857,

here represented by Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as member of the board of managers of the company, with individual signing power.

Such appearing party is the sole partner of “LRP 1 S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) a société à responsabilité limitée having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 185366, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on 04 March 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) of 22 May 2014, number 1315.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The partner resolved to increase the corporate share capital of the Company by an amount of fifty Pound Sterling (GBP 50.-) so as to raise it from its amount of twelve thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 12'600.-) up to an amount of twelve thousand six hundred fifty Pounds Sterling (GBP 12'650.-) by the issue of fifty (50) shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

The new shares are to be subscribed by “Europa Real Estate IV S.à r.l.”, prenamed, in exchange for a contribution in cash of a total amount of nine million six hundred and seventy-four thousand five hundred and forty-two (GBP 9,674,542.-).

The total contribution of nine million six hundred and seventy-four thousand five hundred and forty-two (GBP 9,674,542.-) will be allocated as follows: (i) fifty Pound Sterling (50.- GBP) will be allocated to the share capital of the company and (ii) nine million six hundred and seventy-four thousand four hundred and ninety-two Pounds Sterling (GBP 9,674,492.-) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of such increase of capital, article SIX (6) of the Company's Articles of Incorporation is amended and shall therefore read as follows:

**Art. 6.** The subscribed capital is fixed at twelve thousand six hundred fifty Pounds Sterling (GBP 12'650.-) divided into twelve thousand six hundred and fifty(12'650) shares, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately six thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU

«Europa Real Estate IV S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172857,

ici représentée par Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société prénommée avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle partie comparante est l'associé de «LRP 1 S.à r.l.» ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185366, constituée suivant acte notarié en date du 04 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 22 mai 2014 numéro 1315.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante Livre Sterling (GBP 50,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille six cents livres sterling (GBP 12.600,-) à douze mille six cent cinquante livres sterling (GBP 12.650,-) par l'émission de cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par «Europa Real Estate IV S.à r.l.», prénommée, par un apport en numéraire pour un montant total de neuf millions six cent soixante-quatorze mille cinq cent quarante-deux livres Sterling (GBP 9.674.542,-).

L'apport de neuf millions six cent soixante-quatorze mille cinq cent quarante-deux livres Sterling (GBP 9.674.542,-) sera alloué au capital social pour le montant de cinquante livres Sterling (GBP 50,-) et neuf millions six cent soixante-quatorze mille quatre cent quatre-vingt-douze livres Sterling (GBP 9,674,492,-) seront alloués au compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de la souscription et la preuve de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille six cent cinquante livres sterling (GBP 12.650,-) divisé en douze mille six cent cinquante (12.650) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1,- GBP) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à six mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 juin 2014. Relation: EAC/2014/8726. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014096190/94.

(140114595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

**Hedland Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 133.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014089305/10.

(140106119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

**Seneca Holdco SCS, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 178.768.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. Juni 2014.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2014091551/14.

(140107690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

**Fuerstenwall S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 188.320.

**STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le dix-sept juin.

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),  
soussigné;

**A COMPARU:**

La société anonyme de droit luxembourgeois "FIDESCO S.A.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B; sous le numéro 68578, ici représentée par Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

**I. Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "FUERSTENWALL S.A.", (ci-après la "Société").

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente,

l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilière se rattachant à directement ou indirectement à son objet; elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

Elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-), représenté par quinze mille (15.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque forme que se soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou toute autre manière, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou toute autre manière.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de l'administrateur-délégué.

**Art. 6.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de juin à 12.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées seront faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes avec l'approbation du commissaire aux comptes et en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La Société peut acquérir ses propres actions dans le cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

**Art. 12.** La loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les quinze mille (15.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "FIDESCO S.A.", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédate moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.
3. Exceptionnellement, le premier président peut être nommé par une résolution de l'actionnaire unique.

#### *Résolutions prises par l'actionnaire unique*

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
  2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
    - a) Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, né à Luxembourg, le 24 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi;
    - b) Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, né à Uccle, le 16 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi;
    - c) La société anonyme "FIDESCO S.A.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B; sous le numéro 68578.
  3. Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée nomme Madame Evelyne GUILLAUME, diplômée ès sciences économiques, née à Luxembourg, le 7 octobre 1963, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, comme représentante permanente de l'administratrice ci-avant mentionnée sub c).
  4. La société à responsabilité limitée "EURAUDIT S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B; sous le numéro 42889, est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société.
  5. Le siège social est établi à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.
  6. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme:
    - Monsieur Luc BRAUN, pré-qualifié, comme président du conseil d'administration, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature, et
    - Monsieur Jean-Marie POOS, pré-qualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

113075

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à deux mille trois cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2014. LAC/2014/28958. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Référence de publication: 2014095883/150.

(140115096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

**M & S Mipco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 22.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 187.807.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of June.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

McCarthy & Stone Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Homelife House, 26-32, Oxford Road, Bournemouth, Dorset BH8 8EZ, United Kingdom and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 6622199,

here represented by Mrs Sophie Henryon, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, or any private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party representing the whole corporate capital requests the notary to act that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name M&S MipCo S.à r.l., with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, established pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 13 June 2014 and under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de commerce de des Sociétés), (the "Company").

II. The Company's share capital is set at twelve thousand one Pounds Sterling (GBP 12,001.-), represented by one (1) A ordinary share ("A Ordinary Share") and twelve thousand (12,000) B ordinary shares ("B Ordinary Shares"), all having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

III. The sole shareholder currently holds all the shares in the Company.

Therefore, the appearing party, acting through its legal representative, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of nine thousand nine hundred ninety-nine Pounds Sterling (GBP 9,999.-) to raise it from its present amount of twelve thousand one Pounds Sterling (GBP 12,001.-) to twenty-two thousand Pounds Sterling (GBP 22,000.-), by the creation and issuance of nine thousand nine hundred ninety-nine (9,999) A Ordinary Shares, with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) (the "New A Ordinary Shares") and vested with the same rights and obligations as the existing A Ordinary Shares.

*Subscription - Payment*

McCarthy & Stone Limited, pre-named, declares that it subscribes to nine thousand nine hundred ninety-nine (9,999) New A Ordinary Shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) for a total subscription price of three hundred twenty-seven thousand nine hundred ninety-nine Pounds Sterling (GBP 327,999.-) -including a share premium of three hundred eighteen thousand Pounds Sterling (GBP 318,000.-) and to fully pay the subscription price by a contribution in cash of three hundred twenty-seven thousand nine hundred ninety-nine Pounds Sterling (GBP 327,999.-) (the "Cash Contribution").

The amount of the Cash Contribution is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend the article 5.1 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follow:

“ **Art. 5.1.** The corporate capital is set at twenty-two thousand Pounds Sterling (GBP 22,000.-), represented by ten thousand (10,000) A Ordinary Shares and twelve thousand (12,000) B ordinary shares (“B Ordinary Shares”), having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up and having such rights and obligations as are set out in these Articles. For the purpose of these Articles, the term “shares” shall refer to the A Ordinary Shares and the B Ordinary Shares or either of them as the context may require.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, the present deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept juin.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

McCarthy & Stone Limited, une société constituée et régie selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Homelife House, 26-32, Oxford Road, Bournemouth, Dorset BH8 8EZ, Royaume-Uni et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles, sous le numéro 6622199,

ici représentée par Madame Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, ou toute autre employé privé, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie et existant au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination M&S MipCo S.à r.l., ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 13 juin 2014 et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille et une livres Sterling (12.001,- GBP), représenté par une (1) part sociale ordinaire de classe A («Part Sociale Ordinaire A») et douze mille parts sociales ordinaires de classe B («Parts Sociales Ordinaires B»), ayant toutes une valeur nominale d'une livre Sterling (1,- GBP) chacune.

III. L'associé unique détient actuellement toutes les parts sociales de la Société.

La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf livres Sterling (9.999,- GBP) pour le porter de son montant actuel de douze mille et une livres Sterling (12.001,- GBP) à vingt-deux mille livres Sterling (22.000,- GBP) par la création et l'émission de neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (9.999) Parts Sociales Ordinaires A, ayant une valeur nominale d'une livre Sterling (1,-GBP) (les «Nouvelles Parts Sociales Ordinaires A») et bénéficiant des mêmes droits et obligations que les Parts Sociales Ordinaires A existantes.

#### *Souscription - Libération*

McCarthy & Stone Limited, précitée, déclare qu'elle souscrit à neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (9.999) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires A, d'une valeur nominale d'une livre Sterling (1 GBP) pour un prix total de souscription de trois cent vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf livres Sterling (327.999,- GBP), incluant une prime d'émission de trois cent dix-huit mille livres Sterling (318.000,- GBP) et de payer intégralement le prix de souscription par un apport en numéraire de trois cent vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf livres Sterling (327.999,- GBP) (l'«Apport en numéraire»).

Le montant total de l'Apport en numéraire est désormais à la libre disposition de la Société, ce dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier la clause 5.1 des statuts de la Société afin d'avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à vingt-deux mille livres Sterling (22.000 GBP), représenté par dix mille (10.000) Parts Sociales Ordinaires A et par douze mille (12.000) Parts Sociales Ordinaires B, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1 GBP) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Dans les présents Statuts, le terme «parts sociales» désignent les Parts Sociales Ordinaires A et/ou les Parts Sociales Ordinaires B, selon le contexte.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9107. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014096208/120.

(140114132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

**Heir Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.458.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HEIR INVESTMENT S.A.

Référence de publication: 2014089306/10.

(140105933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

**M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 68.713.165,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.632.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of June.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

M&G Real Estate Debt Fund III LP, a Guernsey limited partnership having its registered office at 3<sup>rd</sup> Floor, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WG, recorded with the Guernsey Registry under number 1746, in its capacity as sole shareholder of M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 172.632 (the "Company"), incorporated by a deed drawn up by Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on 22 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2978 of 22 December 2012. The articles of association (the "Articles") were last amended by a deed of Me Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of the undersigned notary on 15 April 2014, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

here represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Guernsey on 11 June 2014.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. M&G Real Estate Debt Fund III LP is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company;

II. The Company's share capital is presently fixed at forty eight thousand, six hundred and thirty six Pounds Sterling three hundred and sixty two thousandth (GBP 48,636.362), represented by forty eight million, six hundred and thirty six thousand, three hundred and sixty two (48,636,362) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of twenty thousand and seventy six Pounds Sterling and eight hundred and three thousandth (GBP 20,076.803) in order to raise it from its current amount of forty eight thousand six hundred thirty six Pound Sterling three hundred and sixty two thousandth (GBP 48,636.362), represented by forty eight million six hundred and thirty six thousand three hundred and sixty two (48,636,362) shares in registered form with a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each to sixty eight thousand, seven hundred and thirteen Pound Sterling one hundred and sixty five thousandth (GBP 68,713.165), represented by sixty eight million seven hundred and thirteen thousand and one hundred and sixty five (68,713,165) shares, through the issue of twenty million, seventy six thousand, eight hundred and three (20,076,803) new shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.

#### *Subscription - Payment*

The twenty million seventy six thousand, eight hundred and three (20,076,803) new shares are subscribed by the Sole Shareholder at a total price of twenty million seventy six thousand eight hundred and three Pound Sterling (GBP 20,076,803,-) out of which:

- twenty thousand and seventy six Pounds Sterling and eight hundred and three thousandth (GBP 20,076.803) are allocated to the share capital, and

- twenty million, fifty six thousand, seven hundred and twenty six Pound Sterling one hundred and ninety seven thousandth (GBP 20,056,726.197) are allocated to the share premium.

The twenty million, seventy six thousand, eight hundred and three (20,076,803) new shares are fully paid up in cash by the Sole Shareholder, so that the total amount of twenty million, seventy six thousand, eight hundred and three Pound Sterling (GBP 20,076,803,-) is at the free disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

**" Art. 5.1.** The Company's share capital is set at sixty eight thousand, seven hundred and thirteen Pound Sterling one hundred and sixty five thousandth (GBP 68,713.165), represented by sixty eight million, seven hundred and thirteen thousand, one hundred and sixty five (68,713,165) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each."

The rest of article 5 and the articles of incorporation of the Company remain unchanged.

#### *Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately six thousand seven hundred euro (EUR 6,700,-).

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

#### A COMPARU

M&G Real Estate Debt Fund III LP, un Guernsey limited partnership ayant son siège social au 3<sup>rd</sup> Floor, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St. Peter Port, Guernsey, GY1 1WG, immatriculé au Guernsey Registry sous le numéro 1746,

en sa capacité d'associée unique de M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.632 (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2978 du 7 décembre 2012. Les statuts de la Société (ci-après les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par Me Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert agissant en remplacement du notaire soussigné en date du 15 avril 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

ici représenté par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire soussigné et le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. M&G Real Estate Debt Fund III LP est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à quarante-huit mille six cent trente-six Livres sterling et trois cent soixante-deux millièmes (GBP 48.636,362) représentés par quarante-huit millions six cent trente-six mille trois cent soixante-deux (48.636.362) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de Livres Sterling (GBP 0,001) chacune.

Sur ceci, la partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt mille soixante-seize Livres Sterling et huit cent trois millièmes (GBP 20.076,803) pour le porter de son montant actuel de quarante-huit mille six cent trente-six Livres Sterling et trois cent soixante-deux millièmes (GBP 48.636,362) représentés par quarante-huit millions six cent trente-six mille trois cent soixante-deux (48.636.362) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de Livres Sterling (GBP 0,001) chacune, au montant de soixante-huit mille sept cent treize Livres Sterling cent soixante-cinq millièmes (GBP 68.713,165) représentés par soixante-huit millions sept cent treize mille cent soixante-cinq (68.713.165) parts sociales par l'émission de vingt millions soixante-seize mille huit cent trois (20.076.803) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un millième de Livres Sterling (GBP 0,001) chacune.

#### *Souscription - Libération*

Les vingt millions soixante-seize mille huit cent trois (20.076.803) nouvelles parts sociales sont souscrites par l'Associé Unique représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant de vingt millions soixante-seize mille huit cent trois Livres Sterling (GBP 20.076.803,-) dont:

- Vingt mille soixante-seize Livres Sterling et huit cent trois millièmes (GBP 20.076,803) sont alloués au capital social; et

- Vingt millions cinquante-six mille sept cent vingt-six Livres Sterling cent quatre-vingt-dix-sept millièmes (GBP 20.056.726,197) sont alloués à la prime d'émission.

Les vingt millions soixante-seize mille huit cent trois (20.076.803) nouvelles parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que le montant total de vingt millions soixante-seize mille huit cent trois Livres Sterling (GBP 20.076.803,-) est à la libre disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de soixante-huit mille sept cent treize Livres Sterling cent soixante-cinq millièmes (GBP 68.713,165) représentés par soixante-huit millions sept cent treize mille cent soixante-cinq (68.713.165) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de Livres Sterling (GBP 0,001) chacune."

Le reste de l'article 5 et des statuts de la Société demeure inchangé.

### *Evaluation des frais*

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 juin 2014. Relation: LAC/2014/28242. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 26 juin 2014.

Référence de publication: 2014096207/142.

(140114233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

---

### **HLSS Luxco 2B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 183.039.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of the month of June.

Before us, Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

HLSS Luxco 1B S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et Sociétés) under number B 182.748 (the "Sole Shareholder"),

being the Sole Shareholder of HLSS Luxco 2B S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a notarial deed of 12 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 422 of 15 February 2014, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et Sociétés) under number B 183.039 (the "Company"). The articles of association have been amended for the last time by a notarial deed dated 17 June 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Articles"),

here represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 24 June 2014, which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, requested the notary to record that:

(I) The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can be validly taken on all items of the agenda.

(II) The agenda on which resolutions were to be passed was as follows:

### *Agenda*

1. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of nine hundred thousand US dollars (USD 900,000.-) so as to bring it from its current amount of one million five hundred one-thousand three hundred US dollars (USD 1,501,300.-) to two million four hundred one thousand three hundred US dollars (USD 2,401,300.-) by the issue of nine hundred thousand (900,000) new shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each (the "New Shares"); subscription to the New Shares by the Sole Shareholder and payment of the New Shares for a total subscription price of nine hundred thousand US dollars (USD 900,000) in cash; allocation of an amount equal to the nominal value of the New Shares to the share capital of the Company; consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

Thereupon, the following resolution was passed:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of nine hundred thousand US dollars (USD 900,000.-) so as to bring it from its current amount of one million five hundred one-thousand three hundred US dollars (USD 1,501,300.-) to two million four hundred one thousand three hundred US dollars (USD 2,401,300.-) by the issue of nine hundred thousand (900,000) new shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each (the "New Shares").

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declared that it subscribed to the New Shares so issued for a total subscription price of nine hundred thousand US dollars (USD 900,000.-) and fully paid the above capital increase in cash.

Evidence of the payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

Thereupon, the Sole Shareholder resolved to allocate from the value of the subscription price an amount equal to the nominal value of the new shares so issued to the share capital account of the Company.

The Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Articles which shall forthwith read as follows:

**Art. 5. Share Capital. (first paragraph).** "The share capital of the Company is set at two million four hundred one thousand three hundred US dollars (USD 2,401,300.-), divided into two million four hundred one thousand three hundred (2,401,300) shares, with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each."

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, fees and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above are estimated at two thousand one hundred euro (EUR 2,100.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxyholder of the appearing party, this deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder in case of divergences between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

This deed having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary, this original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de juin.

Par devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

HLSS Luxco 1B S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.748 (l'«Associé Unique»),

en tant qu'Associé Unique de HLSS Luxco 2B S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois par acte notarié du 12 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations (le "Mémorial") numéro 422 du 15 février 2014, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183039 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés par un acte notarié en date du 17 juin 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations (les «Statuts»),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 juin 2014, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

(I) L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises de la Société, de telle sorte que les décisions ont pu valablement être prises concernant tous les points de l'ordre du jour.

(II) L'ordre du jour sur base duquel les résolutions devaient être prises était le suivant:

*Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf cent mille dollars américains (USD 900.000,-) de manière à le faire passer 5 de son montant actuel d'un million cinq cent un mille trois cents dollars américains (USD 1.501.300,-) à un montant de deux millions quatre cent un mille trois cents dollars américains (USD 2.401.300,-) par l'émission de neuf cent mille (900.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-)

chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»); souscription par l'Associé Unique et paiement des Nouvelles Parts Sociales ainsi émises pour un prix total de souscription de neuf cent mille dollars américains (USD 900.000) en numéraire; allocation d'une somme égale à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales au capital social de la Société; modification résultant de ce qui précède de l'article 5 des Statuts de la Société.

Par conséquent, la résolution suivante a été prise:

*Résolution unique*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent mille dollars américains (USD 900.000,-) de manière à le faire passer de son montant actuel d'un million cinq cent un mille trois cents dollars américains (USD 1.501.300,-) à un montant de deux millions quatre cent un mille trois cents dollars américains (USD 2.401.300,-) et d'émettre neuf cent mille (900.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Ensuite, l'Associé Unique, dénommé et représenté tel que mentionné ci-dessus, a déclaré souscrire aux nouvelles parts sociales ainsi émises pour un prix total de souscription de neuf cent mille dollars américains (USD 900.000,-) et a déclaré payer entièrement la somme de l'augmentation du capital social ci-dessus en numéraire.

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire soussigné.

Ensuite, l'Associé Unique a décidé d'allouer, de la valeur du prix de souscription, un montant égal à la valeur nominale des parts sociales nouvellement émises au compte du capital social de la Société.

L'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts qui désormais aura la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société s'élève à deux millions quatre cent un mille trois cents dollars américains (USD 2.401.300,-), divisé en deux millions quatre cent un mille trois cents (2.401.300) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.»

*Coûts et dépenses*

Les coûts, dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date mentionnée au début de celui-ci.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 juin 2014. REM/2014/1382. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 4 juillet 2014.

Référence de publication: 2014095978/129.

(140113659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

**Euro-Pacific Supply Chain Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 132.881.

Nous vous informons que la société Fiscogest S.à r.l., société à responsabilité limitée immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg B129 532, sise au L-4940 Bascharage, 121-127 avenue de Luxembourg, a démissionné de son poste de commissaire aux comptes dans la société Euro-Pacific Supply Chain Management S.A. société anonyme immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg B132 881, sise au L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville, et ce en date du 26 juin 2014.

Fiscogest S.à r.l.

Référence de publication: 2014090089/13.

(140107104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

**O Galito S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4660 Differdange, 41, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 188.312.

---

**STATUTS**

L'an deux mille quatorze,

le premier juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,  
a comparu:

Monsieur Luis LEMOS DE SOUSA, indépendant, né à Campos de Besteiros (Portugal), le 08 juin 1958, demeurant au 15, rue de la Montagne, L-4630 Differdange.

Lequel comparant, ici personnellement présent, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par la présente.

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaire de parts sociales une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet principal les services de petite restauration, de snack et de boissons à emporter.

La Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La Société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de «O Galito S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Differdange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.-EUR) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

**Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 10.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers la Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux (2) gérants, sauf dispositions contraires à fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 13.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2014.

##### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Luis LEMOS DE SOUSA, prénommé et libérées entièrement à leur valeur nominale par le souscripteur prénommé moyennant:

(i) un versement en numéraire d'une somme de SIX MILLE EUROS (6'000.- EUR), la preuve de cette libération en numéraire en a été rapportée au notaire instrumentaire par une attestation bancaire, qui la constate expressément;

(ii) un apport en nature consistant en du matériel destiné à l'activité commerciale de la Société, se composant d'un «Churrasqueira Carvão» (Barbecue à charbon) évalué par le comparant à CINQ MILLE CINQ CENTS EUROS (5'500.- EUR) et d'une Hotte Extracção (Hotte) évaluée par le comparant à MILLE EUROS (1'000.- EUR), soit un apport en matériel d'une valeur totale de SIX MILLE CINQ CENTS EUROS (6'500.- EUR).

Le comparant a soumis au notaire soussigné la facture datée du 19 décembre 2013, reprenant, entre autres, le matériel ci-dessus.

Ainsi le montant total du capital social, soit la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve désormais intégralement libéré et à la libre disposition de la Société.

##### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ sept cents euros.

##### *Résolution de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi au 41, rue Michel Rodange, L-4660 Differdange, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Luis LEMOS DE SOUSA, indépendant, né à Campos de Besteiros (Portugal), le 08 juin 1958, demeurant au 15, rue de la Montagne, L-4630 Differdange.

Vis-à-vis des tiers la Société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de son gérant unique.

3.- Le gérant unique préqualifié pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

*Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la partie constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante prémentionnée a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. LEMOS DE SOUSA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9096. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014096304/115.

(140114979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

**IFP Investment Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Luxembourg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 126.554.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 12 juin 2014*

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue au siège social, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

- De renouveler le mandat du Réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale approuvant les comptes au 31.12.2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014089329/12.

(140106168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

**Alteralia Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 188.217.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société «SEFITOX AG», société de droit suisse avec siège social à Alpenstrasse b14, CH-6300 ZUG, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Zug, sous le numéro CH-170.3.034.289-0,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "Alteralia Management S.à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra en particulier être désignée et agir en tant qu'associé-gérant-commandité d'une ou plusieurs sociétés en commandite dans laquelle ou lesquelles elle détient des participations et/ou des parts sociales, constituées ou non sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque soumise à la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, telle que modifiée.

La Société pourra également prêter des services de conseil économique consistant dans des services professionnels en matière macro et micro économique, des services de gestion d'entreprise et d'intermédiation, et tous autres services aux sociétés luxembourgeoises et étrangères, fonds d'investissement, ou tout autre type de structure d'investissement, situés à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans les sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par mille (1 250) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

## **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Les gérants sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la Loi de 1915.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

##### *Souscription et libération*

Toutes les actions ont été souscrites par la société "SEFITOX AG", préqualifiée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille cinquante (1050,- EUR.)

##### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est établie à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Henry VERREY, gérant de sociétés, né à Lausanne (Suisse), le 28 mai 1936, demeurant professionnellement au 36, Boulevard Helvétique, CH-1207 Genève (Suisse),

- Monsieur Ingor MEULEMAN, gérant de sociétés, né à Ninove (Belgique), le 4 juin 1971, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe,

- Monsieur Luis Felipe CASTELLANOS NIEDERHAUSER, économiste, né à Madrid (Espagne), le 21 décembre 1968, demeurant à CMNO de la Huerta 133 C, Madrid (Espagne),

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 juin 2014. Relation GRE/2014/2560. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014093346/148.

(140112187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

---

### **Hime Holding 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 180.640.

*Extrait de l'assemblée générale des associés du 12 juin 2014*

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de gérants de M Jean Peyrelevade, Mr Jérôme Le Conte, Mr Pierre Bour, Mr Yvan Juchem, Mr Dan Schweizer and of NATIXIS TRUST (représentée par Mme Evelyne Etienne) pour une période prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2014.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé dont le siège social est situé 400 Route d'Esch L-1471 Luxembourg pour une période prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2014.

Pour extrait

FIDUPAR

Référence de publication: 2014090200/16.

(140107090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

---

### **FR Galaxy Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 10.007.145,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.328.

*Extrait des résolutions du conseil de gérance*

En date du 19 juin 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants de classe B suivants:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Neela Gungapersad, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Hille-Paul Schut, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Cristina Lara, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Gaëlle Attardo-Kontzler

*Mandataire*

Référence de publication: 2014092814/20.

(140110475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

---